



Vendeur immobilier peu coopératif

Par **Mamouroune**, le **03/09/2019** à **11:53**

Bonjour, J'ai acheté une maison en Janvier 2019. J'ai demandé au vendeur de me fournir les plans et les factures des rénovations que celui-ci a effectué en 2014-2015, hélas refus. Il a déposé un permis de construire pour cette maison pour 125m2 or elle fait 160m2 (vendue pour 160m2), les impôts fonciers vont être supérieurs à ceux qui m'ont été transmis.

Je voudrais savoir ce que je peux faire ?

Je soupçonne qu'une partie des travaux aient été effectués sans TVA, quid de la garantie décennale ?

Par **beatles**, le **03/09/2019** à **15:46**

Bonjour,

Dans votre cas, il a obligation de vous fournir l'acte d'achat du terrain et bien sur le ou les permis de construire (<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/vendre/quels-documents-fournir-pour-vendre-une-maison-article-28122.html>).

Donc d'après Maître Vincent CHAUVEAU votre le notaire n'a pas fait son boulot !

Faites-lui remarquer en douceur !

Cdt.